

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 4 décembre 2023, à 19 h**, à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande suivante:

- Autoriser le remplacement d'une terrasse **au 5081, rue Fabre**, et ce, en dérogeant à l'article 18.2 (retrait par rapport au mur arrière) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277);

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 17 novembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande de dérogation mineure relativement à l’immeuble situé au **5081 rue Fabre**, a paru le 17 novembre 2023 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 17 novembre 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil